

# LA LETTRE DU SCOT

## DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



### L'AVENIR DU BASSIN D'ARCACHON & DU VAL DE L'EYRE SE DESSINE AUJOURD'HUI



#### Zoom sur un partenaire : le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

Instance consultative de démocratie participative, institué par la Loi, le Conseil de Développement (CODEV) est une assemblée composée de bénévoles issus de la société civile et impliqués dans la vie locale.

Créé à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui regroupe la COBAN, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre, le CODEV, renouvelé en octobre 2021, est présidé par Bernard LERAT.

Composé de 98 membres, dont 26 issus du collège « Habitants », Le Conseil de développement est organisé autour de 6 commissions thématiques (Développement économique du territoire, Vie des entreprises, Habitat et vie sociale, Environnement, Jeunesse et sport, Culture) et est appelé à émettre un avis sur les principaux projets d'aménagement du territoire, dont le SCOT.

#### Une démarche d'échanges et de contribution au SCOT animée par le Conseil de Développement

Dès le lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre est apparu comme un partenaire privilégié pour le SYBARVAL.

Suite à la prescription de l'élaboration du SCOT, le SYBARVAL a saisi officiellement le CODEV pour qu'il soit étroitement associé à chaque étape de la procédure. Par ailleurs, il lui a proposé de travailler sur tout enjeu ou thématique qui lui semblerait important à traiter afin d'apporter son point de vue et ses propositions de prescription.

En 2019, le CODEV a émis un avis sur la première version du diagnostic du SCOT et s'est saisi de la question de la mobilité à l'échelle du Pays. Une contribution est ainsi venue enrichir les travaux du SCOT.

En 2022, les membres du Conseil de Développement ont été destinataires du Projet d'Aménagement Stratégique et un avis a été adopté pour apporter des compléments au document soumis à concertation. En partenariat avec le CAUE, un atelier s'est tenu au mois de mai 2022 sur le sujet des densités et des formes urbaines.



## Les contributions des associations et des citoyens en ligne !

Les élus du SYBARVAL ont souhaité être totalement transparents sur les travaux du SYBARVAL.

Le site Internet du syndicat [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr), est la plateforme où vous trouverez tous les documents du SCOT à jour, les supports de présentation et les synthèses des concertations.

Une fois arrivés sur la page d'accueil du site, cliquez sur « SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ». Dans le menu déroulant, l'article sur les modalités de concertation regroupe les différents canaux proposés aux habitants et acteurs du territoire : la Lettre du SCOT ; les réunions publiques ; les ateliers de concertation ; le panel citoyen ; les conférences publiques.



## Un semestre de concertation pour contribuer au projet !

La concertation autour du DOO a débuté avec la réunion de l'ensemble des partenaires institutionnels pour travailler aux différentes prescriptions thématiques qui intégreront le SCOT.

Au mois d'avril 2022, les habitants et les associations ont été invités à participer à 4 ateliers de concertation grand public. Il leur a été proposé de lister, thème par thème, les actions ou règles à mettre en place pour répondre aux enjeux exposés en début d'année. Une synthèse des travaux est en ligne sur le site Internet du SYBARVAL.

Le panel de citoyens tirés au sort sur les listes électorales des 17 communes, a échangé et travaillé sur le projet de territoire. Ses travaux ont fait l'objet d'un document de 16 pages listant ses propositions sur les trois enjeux prioritaires qu'il a mis en avant : la mobilité, l'eau, la pollution lumineuse. Leur avis a été présenté aux 17 maires le 23 juin 2022 et mis en ligne (voir

## SUITE DE LA DEMARCHE

Après réception des diverses contributions, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été complété. Le débat réglementaire est prévu le 17 novembre 2022 en conseil syndical, ouvert au public.

Grâce aux différents apports de la concertation, la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) se poursuivra tout au long du 2ème semestre 2022. Plusieurs thématiques nécessitent des réunions de travail avec l'Etat et les partenaires, notamment les volets « Littoral » et « Maritime ». D'autres sujets seront travaillés comme le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique. Il s'agit d'un document spécifique obligatoire depuis la loi ELAN.

